



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

86^{ème} CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SAMBRE AVESNOIS Rue de la République à JEUMONT Samedi 21 et Dimanche 22 Février 2026

Samedi 21 Février 2026				Dimanche 22 Février 2026 COUPE DAVIS			
10h00	Série A	Poussins Benjamins	Mixte	8h30	Série P		COUPE<1300 POINTS
10h00	Série G	Juniors	Mixte	9h00	Série Q		COUPE<1800 POINTS
10h00	Série J	Vétérans	Mixte				
				10h00	Série R		COUPE<2300 POINTS
11h30	Série C	Minimes	Mixte				
11h30	Série E	Cadets	Mixte	11h00	Série S		COUPE<2800 POINTS
14h00	Série K	Doubles	Mixte				
14h30	Série L	500 à 749 pts	Mixte				
15h00	Série M	750 à 999 pts	Mixte				
15h30	Série N	1000 pts et +	Mixte				

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Tarif d'inscription

Pour la saison 2025-2026, les inscriptions seront gratuites (pas de droits d'inscription), mais toute absence non justifiée fera l'objet d'une pénalité de 10 euros appliquée au club du joueur.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Les bulletins d'inscription, exclusivement sur Excel devront parvenir pour **le 12 février 2026** à christiane.ricq@cdntt.fr

ARTICLE 3 : Conditions d'inscription

Les joueurs doivent être licenciés traditionnels FFTT lors de l'inscription et appartenir à un des clubs du district.

La licence devra être présentée lors de la compétition (avec la mention en règle avec la certification médicale) ou à défaut un certificat médical en cours de validité (moins d'un an) sous peine d'interdiction de participation.

Aucune inscription ne sera acceptée sur place

ARTICLE 4 : Déroulement

Le tournoi se déroule sur 16 tables ou plus et comporte 9 séries le Samedi et 4 le dimanche

La tenue sportive (chaussures de sport – short ou jupette – chemisette ou polo) est obligatoire.

Pour la coupe Sambre-Avesnois, les 5 parties seront jouées

La compétition débute en poules de 3 à 6 joueurs, selon le nombre de joueurs engagés.

La répartition sera faite en évitant, dans la mesure du possible, de regrouper des joueurs d'un même club.

Selon le nombre de joueurs de la série, chaque premier et deuxième ou plus seront qualifiés pour le tableau final.

La partie de classement 3ème – 4ème sera jouée.



Dans le cas où il est impossible de constituer une poule dans la série, la décision sera prise en concertation par le juge arbitre en fonction et les représentants du ou des clubs concernés afin de reverser le ou les joueurs dans la série proche de son classement pour jouer. Il sera néanmoins gratifié en fonction de sa série initiale.

Dès son arrivée, le joueur est prié de se faire pointer à la table du juge arbitre.

L'engagement dans les séries sera vérifié par le juge arbitre en fonction et le cas échéant rectifié.

Tout joueur absent après 3 appels de son nom sera éliminé pour la série appelée. Le gagnant devra rapporter la feuille de partie, la balle et le crayon.

Les litiges seront réglés par le Juge Arbitre en fonction, en concertation avec le coordonnateur du district ou le président du club organisateur en cas d'absence de ce dernier.

Le fait de s'engager implique à chaque joueur le respect des règles FFTT.

ARTICLE 5 : Organisation des séries

Chaque joueur pourra participer dans une série, la série double et la série Vétérans. Il pourra s'engager dans la série correspondant à son classement ou dans la série directement supérieure.

SERIE JEUNES :

Le joueur participe dans sa catégorie d'âge ou dans la catégorie d'âge supérieure. Il peut participer aux séries adultes le samedi (doubles et classement) et le dimanche dans une catégorie de classement égale à son classement.

Les Poussins ne peuvent pas participer aux séries Adultes.

Le classement final sera pris en compte, au même titre que les résultats de championnats et critérium, pour la sélection de l'équipe Sambre Avesnois aux Interdistricts.

DAMES :

La joueuse peut participer dans sa catégorie de classement ou le classement immédiatement supérieur et au double.

SERIE DOUBLE :

La série se joue par équipe composée de deux joueurs sans distinction de classement ou de sexe.

Elle se déroule en tableau éliminatoire de façon à déterminer un classement intégral des 4 premières équipes (la partie de classement 3ème – 4ème sera jouée)

ARTICLE 6 : Classement F.F.F.T.

Les résultats dans les séries individuelles seront comptabilisés pour le classement F.F.T.T. avec un coefficient de 0,5.

ARTICLE 7: Responsabilités

Le club organisateur et le District déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol lors de cette manifestation.

ARTICLE 8 : Récompenses

Coupes, trophées, médailles récompenseront les 4 premiers de chaque série.

ARTICLE 9 : Challenge Jean Claude Beaumont

Un trophée sera remis au club ayant marqué le plus grand nombre de points sur la journée du Samedi.

En cas d'égalité, c'est le club qui a le plus de participants présents qui le remportera. Si l'égalité persiste c'est la moyenne d'âge la plus faible des participants présents qui départagera.

ARTICLE 10 : Attributions des points

1er = 7 points

2è = 5 points

3è = 4 points

4è = 2 points

5^{ème} à 8^{ème} = 1 point

DIMANCHE

Les séries se déroulent par équipes de 2, 3 ou 4 joueurs selon la formule Coupe DAVIS, en tableau à élimination directe ou en poules suivant le nombre d'équipes inscrites. Une équipe peut être composée exclusivement de Messieurs, exclusivement de Dames ou être mixte. Chacun des 4 joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples. Les poussins ne peuvent pas participer à la compétition.

Le club organisateur et le District déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol lors de cette manifestation.

**INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX POUR LE JEUDI 12 FEVRIER DERNIER DELAI
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE AU DELA DE CETTE DATE
AUCUNE INSCRIPTION PAR TELEPHONE**

Le Comité Sambre-Avesnois.
Dominique RUBENS